



République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20250211_01
Séance du 11/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 11
Représentés : 4
Absents excusés : 1
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 19 heures 30.
Le conseil d'administration légalement convoqué par écrit le
31 janvier, s'est réuni sous la présidence de Marine
BUREAU, Vice-Présidente.

Présents : BUREAU Marine, CHOLLET Angèle, ROULLARD Cécile, FICHARD Andrée, SECHAUD Jean-François, COLMARD Philippe, DE LA BARRERA NAUMANN Victor, FORSTER Barbara, FICHARD Annie, JACQUIER Reine Monique, COLMARD Marie-Laure.

Absent pouvoir : SMADJA Karine (pouvoir Chollet Angèle) COHEN SOLAL Jean-Jacques (pouvoir Jacquier Monique), MARTIN Claire (pouvoir Bureau Marine), SABY Annick (pouvoir Colmard Philippe),

Absente excusée : CHUINARD Claire

Absents .: SIGNE Pascal

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Belli Nelly agent adjoint administratif de 1^{ère} classe

OBJET : Installation nouveaux membres conseil d'administration

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL202007_03 du 3 juillet 2020 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20200727_02 du 27 juillet 2020 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20230116_03 du 16 janvier 2023 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20230102_03 du 1^{er} février 2023 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du conseil d'administration du CCAS,

DÉCIDE

Article 1

Acte est pris des démissions de M.CARMINATI René et M. SONDAG Patrice, respectivement membres nommés et élus au conseil d'administration du CCAS, à compter du 27 juillet 2020.

Article 2

Nomme Mme COLMARD Marie-Laure et Mme SABY Annick, en qualité de membres nommées et élues au conseil d'administration du CCAS sur proposition de la présidente du conseil d'administration.

Article 3

Les nouvelles représentantes, Mmes SABY Annick et COLMARD Marie-Laure, sont nommées pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté.

Le conseil d'administration adopte les propositions de sa présidente et délibère en conséquence.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : /
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11
MAJORITE REQUISE : /
POUR : 11
CONTRE : /
ABSTENTION : /

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DOUVAIN, le 12 février 2025
La Vice-Présidente,
Marine BUREAU